

La grande journée des petits entrepreneurs  
5 juin 2021



DOCUMENT D'INFORMATIONS À L'ATTENTION DES  
PARTICIPANTS DÉSIRANT SE JOINDRE À UN MARCHÉ

Mise en contexte

La tenue des Marchés de petits entrepreneurs a été autorisée à la grandeur du Québec par la Santé publique, peu importe le palier en vigueur.

Cependant, comme dans toutes les situations depuis plus d'un an, des mesures sanitaires doivent être mises en place et respectées.

Voici donc les règles minimales à appliquer pour une participation sécuritaire à La grande journée des petits entrepreneurs.

**Pour les participants**

- Une seule bulle familiale par table est autorisée;
- Port du masque obligatoire pour les 10 ans et plus et fortement recommandé pour les moins de 10 ans;
- Désinfection des mains avant de toucher les items et après avoir reçu un paiement;
- Déposer la monnaie sur la table et non pas directement dans les mains du visiteur;
- Idéalement, ouvrir une boutique en ligne pour accepter des paiements en ligne;
- Laisser le client emballer ses achats;
- Désinfecter régulièrement le matériel auquel les clients touchent souvent (ex. table);
- Rester à sa table en tout temps, sauf pour aller à la salle de bain ou pour visiter les autres kiosques (selon l'horaire établi);
- Demeurer à 2 mètres des visiteurs et des autres participants.

**Pour les visiteurs**

- Une personne présentant des symptômes et/ou ne respectant pas les mesures mises en place se fera refuser l'accès et/ou expulser;
- Port du masque obligatoire pour les 10 ans et plus et fortement recommandé pour les moins de 10 ans;
- Désinfection des mains à l'entrée;
- Conserver une distance de 2 mètres avec les autres visiteurs et les participants;
- Respecter le corridor de circulation en sens unique;
- Pas plus d'un ménage par table;
- Ne pas toucher les items, sauf ceux qui ont été achetés;
- Déposer l'argent comptant sur la table et non pas dans les mains du participant;